27 mai 2008 **08.358**

Question des groupes libéral-PPN et radical

Projet d'agglomération et TransRUN – Quelle organisation de projet?

Dès lors que le rapport 07.049 du CE au GC relatif à la politique régionale, au RUN et au TransRUN a été adopté en novembre 2007 par le GC et que le projet d'agglomération a été déposé auprès de la Confédération, nous présupposons que les démarches de mise en œuvre du projet d'agglomération et du TransRUN se poursuivent conformément aux objectifs visés. Nous savons que parmi les priorités 2008 du CE figurent notamment les questions de financement. En l'absence d'informations plus concrètes sur l'avancement des travaux engagés depuis le dépôt du projet d'agglomération, nous nous interrogeons non seulement sur l'état des dossiers, mais aussi sur l'organisation et répartition des tâches au sein du CE et de l'administration cantonale.

Dans ce contexte, nous demandons au CE de nous informer s'il dispose d'une organisation de projet tant pour ce qui est du projet d'agglomération que pour le TransRUN. En cas de réponse négative, il est prié de nous indiquer quand celle-ci sera mise en place. En cas de réponse affirmative, nous demandons à savoir qui fait/s'occupe de quoi et qui décide de quoi. De même, nous demandons à savoir quelles sont les attributions spécifiques du Bureau des agglomérations et des régions (BAR), tant en ce qui concerne le projet d'agglomération que le TransRUN.

Signataires: O. Haussener, J.-C. Baudoin, J.-B. Wälti, Ch. Imhof, F. Dumont, J. Tschanz, B. Keller, Ph. Haeberli, N. Stauffer, E. Berthet, C. Guinand, R. Tanner, F. Monnier, D. Humbert-Droz, J.-F. de Montmollin, C. Hostettler, S. Robert, F. Bigler, E. Bernoulli, M. Barben et C. Gueissaz.